FINANCIERE AGECOR

Société par actions simplifiée
au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 25 Rue Principale,
39190 SAINTE-AGNES
910 360 601 RCS LONS LE SAUNIER

Le 15/07/2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commissariat aux comptes.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

LES FROMAGES DU PLATEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 RUE DE FRASNE,
39250 MIGNOVILLARD
452 042 948 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 25 avril 2025, l'Associée Unique a nommé Mme Céline LHOMME demeurant 2 rue du four. 39250 BIEF DU FOURG, en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Rémy ALPY, démissionnaire.

ACTIO

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 48 rue Lecourbe
39000 LONS LE SAUNIER
842 969 115 RCS LONS LE SAUNIER

Modification des dirigeants

Aux termes de décisions en date du 5 août 2022, devenues définitives le 18 avril 2023 les associés ont décidé de nommer Madame Manon MANGENOT, demeurant rue Georges Colnot 88220 XERTIGNY en qualité de Directeur général et pris acte de la cessation de ses fonctions à effet de la même date de Monsieur David ZIEGLER.
Mention en sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

OPTIQUE GILLET

SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social : 4 Rue du
Docteur Grenier
25300 PONTARLIER
Transféré à 11 Rue des Chaucheux
39100 FOUCHERANS
379 849 383 RCS BESANCON

L'Associée Unique a décidé en date du 28/02/2025 de transférer le siège social à compter du même jour, modifiant comme suit les mentions soumises à publicité :
DENOMINATION SOCIALE : OPTIQUE GILLET
FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée
OBJET : La vente, la réparation de tous article relatifs à la lunetterie, l'optique et l'acoustique
CAPITAL : 7 622,45 €
SIEGE SOCIAL :
Ancienne mention : 4 Rue du Docteur Grenier – 25300 PONTARLIER
Nouvelle mention : 11 Rue des Chaucheux – 39100 FOUCHERANS
PRESIDENTE : OD INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, Siège : 11 Rue des Chaucheux – 39100 FOUCHERANS, RCS LONS-LE-SAUNIER 913 348 181.

Pour avis,
La Présidente

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

Aux termes d'une décision en date du 25/04/2025, l'Associée Unique de la société DOLANGE, SASU au capital de 500€, située 32 rue Léon Bel 39100 DOLE, RCS LONS LE SAUNIER 913 945 283, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

C P 2 R

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 105 Rue Victor Lorain,
39000 LONS LE SAUNIER
831 543 228 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de 105 Rue Victor Lorain, 39000 LONS LE SAUNIER au 5 Place Saint Jean, 71500 LOUHANS, à compter du 24 juin 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.

TRIOPTIC

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Rue des Chaucheux
39100 FOUCHERANS

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date du 17/07/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : TRIOPTIC
CAPITAL : 10 000 €
SIEGE : FOUCHERANS (39100) – 11 Rue des Chaucheux
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
OBJET : L'exercice de l'activité d'opticien-lunetier, la vente de tous articles de lunetterie et d'optique, notamment tous verres, montures, lentilles de contact, lunettes de soleil…, ainsi que tous accessoires et produits d'entretien pour lunettes et lentilles. La taille et le montage de tous verres et la réparation de toutes montures. L'exercice de l'activité d'audioprothésiste, et notamment la vente de tous produits se rattachant à la surdité et l'acoustique, ainsi que la vente, le montage, la réparation et l'adaptation d'appareils auditifs
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Participation de tout associé sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il a d'actions
AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
DIRECTION
Président : MAT FINANCES (RCS LONS LE SAUNIER 788 806 149) – siège : FOUCHERANS (39100) – 11 Rue des Chaucheux
Directeur Général : JMD HOLDING (RCS DIJON 912 206 992) – siège : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) – 14 Rue Gilbert Bécaud
CYLCROSS CIE (RCS DIJON 922 345 343) – siège : GERLAND (21700) – 10 Rue Humbert de Gillens
IMMATRICULATION : RCS LONS LE SAUNIER

Pour avis,
La Présidente

SCI YOLANDA

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social : 62 bis Rue des Salines
39000 LONS LE SAUNIER
831 983 317 RCS LONS LE SAUNIER

Suivant décision de l'AGE du 01/07/2025, le siège social a été transféré de 62 bis rue des Salines 39000 LONS LE SAUNIER à 4 av de Montciel 39570 MONTMOROT à compter dudit jour

ENSEMBLE BI'EAU

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
à capital variable
siège social : 635 RUE DU LEVANT,
39000 LONS LE SAUNIER
902 615 897 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 2 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 19 juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Hervé Charles Lucien ÉPLÉNIER, retraité du ministère du budget, et Madame Sylvie Marie-Louise MALENFER, assistante maternelle, demeurant ensemble à BESANCON (25000) 27 A chemin des journaux Résidence du Parc des Lys.
Monsieur est né à TREVES (ALLEMAGNE) le 11 avril 1958,
Madame est née à SALINS-LES-BAINS (39110) le 14 septembre 1965.
Mariés à la mairie de VILLERS-FARLAY (39600) le 10 août 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

RJ INVEST

Société civile au capital de 2 000 €
Siège social : 2 Le Gros Voisiney
39460 FONCINE-LE-HAUT

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date du 17/07/25 à FONCINE-LE-HAUT, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile
Dénomination : RJ INVEST
Siège : FONCINE-LE-HAUT (39460) - 2 Le Gros Voisiney
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 €
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par tous moyens, de tous placements, valeurs mobilières, droits sociaux, titres, instruments financiers… que la société pourrait acquérir. L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la construction, l'administration et la gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification d'identité et l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il a d'actions
Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres et celles avec un tier sont soumises à agrément
Gérant : Monsieur Romain JACQUIER demeurant FONCINE-LE-HAUT (39460) – 2 Le Gros Voisiney
Immatriculation : RCS de LONS-LE-SAUNIER

Pour avis,
Le Gérant

JURA TRANSBOIS

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 110 000 euros
Siège social : 239 Rue des Cartes
39570 VEVY
423 890 995 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 27/06/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 110 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Philippe GRAF, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Philippe GRAF, demeurant 1 Rue Chevalière, 39570 L ETOILE

Pour avis
Le Président

Constitution

Par acte SSP en date du 30 mai 2025, il a été constitué un Groupement Foncier Viticole (G.F.V.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil dénommé :
DENOMINATION : GFV DES PIERRES BLEUES
Objet social : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime
Siège social : 5 chemin de la Source 39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Capital : 1 000 euros
Gérance : M **Damien GUADAGNOLO** demeurant 5 chemin de la Source 39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Clause d'agrément : : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

G.A.E.C. SEGUIN

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun en liquidation
au capital de 2.500 Euros
Siège social : 1 rue du Fragnot
39410 SAINT-AUBIN
497 689 174 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes de décisions en date du 30 juin 2025, les membres ont décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et desdites décisions des Membres.
Ils ont nommé comme liquidateur, M. Claude SEGUIN, demeurant 1 rue du Fragnot - 39410 SAINT-AUBIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du Fragnot - 39410 SAINT-AUBIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS
Le Liquidateur

BALDUN ET COMPAGNIE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue Roussin
39260 MOIRANS EN MONTAGNE
901 828 079 RCS LONS LE SAUNIER

MODIFICATIONS MULTIPLES

Aux termes d'une délibération du 24 juin 2025, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social de MOIRANS EN MONTAGNE (39260) - 13 rue Roussin à GILLOIS (39250) – 342 route de Gilleret et ce, à compter du 24 juin 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et a pris acte de la démission de Mr Théo UNTERSTOCK de ses fonctions de cogérant à compter du 24 juin 2025. Modification sera faite au GTC de LONS LE SAUNIER.

Pour avis.
La Gérance

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19 décembre 2023, Monsieur Jean-Louis Joseph SANCEY a consenti un legs universel .
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédérique PRACHT, notaire à SALINS LES BAINS, le 17 juillet 2025. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me PRACHT, notaire à SALINS LES BAINS (39) référence CRPCEN : 39063, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile -
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2018, Monsieur Patrick Jean Bernard MERCET, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédérique PRACHT, notaire à SALINS LES BAINS, 1 rue Gambetta, le 18 juillet 2025. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me PRACHT, Notaire à SALINS LES BAINS référence CRPCEN : 39063, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU VILLOT

Siège social : 39380 VAUDREY
Société civile au capital
social de 60.000 €
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n° 503 856 932

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 27-06-2025, les associés ont décidé de transformer le groupement en Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée "SCEA DU VILLOT", sans création d'un être moral nouveau. Le siège social est précisé au 7 Chemin du Villot– 39380 VAUDREY. La durée et le capital social sont inchangés. La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. La société est gérée par ses associé cogérants : M. SCHOUWEY Emmanuel, demeurant : 18 Rue d'Aval – 39380 VAUDREY, M. SCHOUWEY Laurent, demeurant : 7 Rue du Milieu – 39380 VAUDREY et M. SCHOUWEY Xavier, demeurant : 3 Rue du Lançot – 39380 MONT-SOUS-VAUDREY. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
La gérance.

SELAS LEGATIS DOLE, Notaires
DOLE (Jura) 34 avenue de Northwich

Suivant acte reçu par Maître Vanessa BAZIN, de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée «LEGATIS DOLE », titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich, le 11 juillet 2025 a été constituée une société par actions simplifiée dénommée GIOANNI PESAGE, au capital de mille euros (1000,00 €), dont le siège social se situe à DOLE (Jura) 3 rue A.Vialatte, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de LONS LE SAUNIER (Jura), dont l'objet est : Toute activité relative au pesage (vente et l'installation du matériel, le conseil, la maintenance, le service après-vente, vérification périodique et réparation d'instrument de pesage). La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, créées ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux ;- L'animation de ses filiales par la définition et la mise en œuvre de leur stratégie, le contrôle de leur gestion, et la coordination de leurs activités ;- La fourniture de prestations de services spécifiques, administratives, juridiques, comptables, financières, commerciales, informatiques ou autres, au profit de ses filiales ;- La participation active à la conduite de la politique du groupe, à la définition des orientations stratégiques, et à la supervision opérationnelle des filiales . Liberté de cessions entre associés uniquement et agrément à la majorité des deux tiers des actions dans les autres cas.
Exercice social du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
Monsieur Adrien Jean Henri GIOANNI demeurant 7 rue de la Serre à CHATENOIS (39700) est nommé Président.
Monsieur Kévin Pierre Jean GIOANNI demeurant 3 rue du Martinet ROMANGE (39700) est nommé Directeur général.

Pour avis
Le notaire.

Suivant acte SSP du 17 juillet 2025 il a été constitué une SASU dénommée :
Chez Mél & Fred
Capital social : 500 euros.
Siège social : 23 rue Saint Désiré 39000 LONS LE SAUNIER
Objet : Vente au détail de primeurs, fruits et légumes, crèmerie, épicerie, boissons non alcoolisées, vins, alcools et spiritueux, produits régionaux.
Président : Madame Mélanie DESPREZ demeurant 711 rue des Vergers 71580 SAVIGNY EN REVERMONT
Clause d'agrément : les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associée Unique sont libres.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER.

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DOMAINE MOREL

Siège social : 8 Rue Jacques Coittier
39800 POLIGNY
Capital social de 7.600 €
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n° 799 142 021

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 07-07-2025, les associés ont décidé, de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DOMAINE MOREL en Société Civile d'Exploitation Viticole dénommée "LES PIEDS SUR TERRE", sans création d'un être moral nouveau, de ne pas modifier le siège social, la durée et le capital social de la société. La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. La société est gérée par son associé gérant : M. MOREL Valentin, demeurant : 8 Rue Jacques Coittier – 39800 POLIGNY. La société comprend également un associé non exploitant : LA VIE HYBRIDE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social est : 8 Rue Jacques Coittier – 39800 POLIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-Le-Saunier (Jura), sous le n° 951 161 876, représentée par son Président, M. MOREL Valentin. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, le 22 juillet 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SJK.
Le siège social est fixé à : VILLERS-FARLAY (39600), 6 B Rue de la Chénée.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Christophe KRAMER et Madame Angélina COULIN, demeurant 6 B rue de la Chénée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le notaire.

PNEUMAT' 39

Société à responsabilité limitée au
capital de 50 000 euros
siège social : 11 Rue Camille Claudel,
39800 POLIGNY
750 624 363 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 22 juillet 2025, l'Associé Unique a décidé, à compter du 28 juillet 2025 :
- de transférer le siège social du ZI RUE DENIS PAPIN, 39800 POLIGNY au 11 Rue Camille Claudel, 39800 POLIGNY,
- d'augmenter le capital social de 45 000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 5 0000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 50 000 euros
- et de modifier en conséquence les articles 4, 8 et 9 des statuts.

le Jura AGRICOLE ET RURAL

Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales
Éditeur : SCS JAR au capital de 160 000 € - Maison des Agriculteurs
455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 24 49 92. E-mail : annoncelegale@juragricole.com.
Site internet : http://www.juragricole.com. **Création :** 01-07-1997 - **Durée :** 99 ans.
Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. **Commandité :** SARL SOGEJAR
Gérant : SARL SOGEJAR représentée par Jean-Marie Hervé
Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Étienne Rougeaux
Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAUT - **CPPAP :** 0928 T 85620

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Tirage OJD 2023 : 2 202 ex. Dépôt légal à parution. **ISSN :** 0222-979X
Publicité nationale : Réussir - 4/14 rue Ferrus - CS41442 - 75683 Paris Cedex 14.
Tél. : 01 49 84 94 22
Publicité régionale et locale : ARB Publicité - Agrapole - 23 rue Jean-Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07 - **Contact :** Isabelle PELOUX 06 70 44 06 70.
Abonnement un an : 110 €
Impression : Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy - 59440 Avesnes sur Helpe
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires
Pour le département du Jura.

ACPM 2023

annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier

Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales

Sans intermédiaires Dans toute la France !

Publiez vos annonces en toute autonomie 24h24 - 7j/7

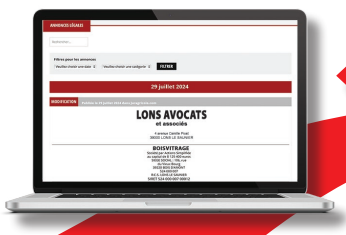

OU

Nous relisons votre annonce avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus

le Jura AGRICOLE ET RURAL

FINANCIERE AGECOR

Société par actions simplifiée
au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 25 Rue Principale,
39190 SAINTE-AGNES
910 360 601 RCS LONS LE SAUNIER

Le 22 juillet 2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'exercice de l'activité de commissariat aux comptes.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI SINED
Siège social: 295, lotissement au roignon – 39210 MONTAIN
Objet : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration, l'exploitation par bail, location, mise à disposition à titre gratuit à ses associés et/ou gérants ou autrement desdits biens et de tous autres immeubles bâtis, droits immobiliers et terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, apport en société, etc…et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Pour réaliser cet objet tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis avec ou sans garantie hypothécaire.
Capital: 1 000 €
Gérance: Madame Laurence TROSSAT et Monsieur Patrick DENIS demeurant 295, lotissement au roignon – 39210 MONTAIN
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Elles ne peuvent être cédées à un ascendant ou à un descendant ou au conjoint du cédant ou à toute autre personne n'ayant pas la qualité d'associé qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire
Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

ACTIO

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
porté à 40 900 euros
Siège social : 48 rue Lecourbe,
39000 LONS LE SAUNIER
842 969 115 RCS LONS LE SAUNIER-39000

Modifications multiples

Aux termes de décisions des associés prises en Assemblée générale le 16 décembre 2024, devenues définitives le 3 juillet 2025 il a été décidé :
- de modifier l'objet social pour le suivant : « La Société a pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de Commissaire de Justice dans un ou plusieurs offices de la même profession auxquels elle est nommée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- d'augmenter le capital social d'une somme de neuf cents euros pour le porter de quarante mille euros à quarante mille neuf cents euros, par apport en numéraire et création d'actions nouvelles,
- de transformer la société en Société d'exercice libéral par actions simplifiée conformément aux dispositions de l'ordonnance du 8 février 2023.
- de constater la cessation des fonctions de Madame Manon MANGENOT de ses fonctions de Directeur Général.

POUR AVIS
Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22-07-2025 à MONTIGNY-LES-ARSURES, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.
Dénomination : SAS PIQUET.
Capital : 2.000 € (apports en numéraire).
Durée : 50 ans.
Siège social : 10 Quartier Saint-Laurent – 39600 MONTIGNY LES ARSURES
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- La prise de tout intérêt et participation, par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, civile, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autres ;
- La souscription à toute augmentation de capital des mêmes sociétés et entreprises, et notamment dans toutes entreprises se rapportant à l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tous fonds de commerce ou d'entreprise ;
- La création de tous groupements, organismes, associations et sociétés ;
- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sans que cette liste soit limitative, tant en matière de gestion financière, administrative, comptable, technique, commerciale, informatique et marketing ;
- La gestion et l'animation de tout ou partie desdites sociétés, affaires ou entreprises ;
- La gestion centralisée de trésorerie ;
- L'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, soit directement, soit indirectement, soit par tous moyens collectifs de placement ;
- L'acquisition ou la prise à bail de tous biens, meubles et immeubles, en vue de leur exploitation ;
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation et de prise ou de dation en location-gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- L'acquisition, l'administration, l'exploitation et mise en valeur, la gestion par location (vide ou meublée) ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ;
- L'exploitation d'installations de production d'énergie électrique dont la production thermique, solaire, éolienne et plus généralement toute énergie renouvelable et notamment la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques sur des bâtiments lui appartenant ainsi que sur tout
- Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou tout objet similaire, connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.
Président : M. PIQUET Hugo, demeurant : 10 Quartier Saint-Laurent – 39600 MONTIGNY-LES-ARSURES.
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le Président

// SANITAIRE

Bâtiments d'élevage, c'est l'heure du grand nettoyage !

Après trois années d'impasse et un hiver à soigner les diarrhées des veaux, le Gaec de Larozière n'a pas hésité à renouer avec le combo curage-nettoyage-désinfection de ses bâtiments d'élevage. Témoignage.

«Les cryptosporidies, il suffit d'une dizaine d'œufs de ce parasite ingérés par un petit veau pour que ce dernier s'infecte, et un veau infecté, ce sont des millions de parasites excrétés, d'où l'intérêt de procéder au nettoyage et à la désinfection du bâtiment », prévient Justine Gaudré, vétérinaire conseil au groupement de défense sanitaire (GDS) du Cantal. Surtout que ce parasite est l'un des plus résistants dans l'environnement (y compris sur le béton), où il peut tranquillement se conserver des mois, voire une année, indifférent à un traitement de choc à l'eau de Javel. Le Gaec de Larozière à Saint-Saury (Cantal) en a fait la délicate expérience cet hiver, avec des veaux salers diarrhéiques. Aussi, après avoir fait l'impasse trois ans durant sur ce grand nettoyage d'été, Jean-Paul Gasquet et ses associés[1] n'ont pas hésité à suivre les préconisations du GDS.

Pour la désinfection, les techniciens de Farago utilisent un biocide qui agit également sur les coccidies. Il existe un biocide efficace pour terre battue, qui mousse sans noyer le sol.

Curer, nettoyer, désinfecter

Dans les trois étables entravées et l'une des deux stabulations (la deuxième étant encore occupée par des animaux), ils ont d'abord procédé à un curage et à un nettoyage haute pression consciencieux. *« Un nettoyage avec un détergent pour casser le biofilm qui protège les parasites et bactéries et qui empêche le désinfectant d'entrer en contact avec ces derniers »*, précise Justine Gaudré. Puis, c'est Nicolas Genty, salarié de Farago Cantal, qui a pris le relais pour l'étape de la désinfection des bâtiments, après avoir repassé un coup de nettoyeur haute pression et en respectant un temps de pause (différent selon les détergents et désinfectants) entre les deux phases. *« Il faut compter entre 20 minutes et une heure, mais cela varie selon la température ambiante. Il faut faire en sorte que ça ne sèche pas entre les deux, c'est un équilibre subtil »*, poursuit la vétérinaire. Sans omettre aucun coin ni recoin, sans oublier non plus les abreuvoirs, les angles de cornadis... où de la matière organique, et donc des parasites, peuvent rester nichés. Pour cette désinfection, les techniciens de Farago utilisent un biocide, dont la dilution doit bien respecter le dosage, qui agit également sur les coccidies. Il existe un biocide efficace pour terre battue, qui mousse sans noyer le sol. Dans tous les cas, cette pulvérisation nécessite une combinaison et un masque de protection adaptés.

©P. Olivieri

Jean-Paul Gasquet, ici avec Justine Gaudré, n'a pas hésité cette année à recourir à l'intervention de Farago pour la désinfection de ses bâtiments, après trois années d'impasse non sans conséquence.

Vide sanitaire estival

Une fois ce chantier réalisé, les portes doivent rester fermées jusqu'au retour des animaux à l'automne, afin de réaliser un vrai vide sanitaire - excluant toute entrée de matériel, fourrage - et une phase de dessication, dont les effets vont s'ajouter aux précédents. *« Nous estimons qu'avec le curage, nous retirons 10 000 parasites (valeur symbolique) ; avec le nettoyage, 10 000 aussi ; avec la désinfection, encore 10 000 ; et 10 000 également pour chaque semaine de la phase de dessication »*, *détaille la spécialiste sanitaire*. En six semaines, on élimine ainsi un maximum de bactéries et de parasites, sans pour autant créer une bulle stérile, ce qui n'est pas l'objectif visé. Il s'agit, en effet, d'autoriser une infestation modérée et progressive des veaux et adultes, qui, en sortie d'hiver et donc à la mise à l'herbe, ne dépassera pas un seuil critique.

Litière généreuse

Au bout des six semaines de vide sanitaire, la litière peut être étalée puis les animaux rentrés. Et pour optimiser le nettoyage et la désinfection opérées, il faut être généreux en paille : 2 kg/m²/jour à l'entrée en bâtiment, comme en routine dans les boxes de mise bas et les parcs des génisses et vaches en chaleur. En routine l'hiver, on visera 1 kg/m²/jour. Le nombre de curages va dépendre de la densité d'animaux, de l'hygiène du bâtiment, de la conduite d'élevage... En cas de problèmes sanitaires (diarrhées des veaux), un curage supplémentaire s'impose. *« Et il faut surveiller la température de la litière, si ça chauffe, on cure »*, prévient Justine Gaudré. Dernier - et premier - conseil : ne pas attendre novembre, sous peine de voir l'efficacité de l'opération nettement réduite (faute de phase suffisante de dessication). Le mieux étant de se lancer dès les animaux mis à l'herbe.

P Olivieri

1 . Joëlle, son épouse, et leurs deux fils, Alexis et David.